

# Appel à projet

Amis artistes, rejoignez nous pour cette première édition  
Déambulation artistique à ciel ouvert

## L'art aux Jardins 2026

Association du Quartier des Arènes  
13160 Châteaurenard

Vendredi 31 juillet : 17h à 19h30

Samedi 1er Août : 10h à 13h et 17h à 21h

Dimanche 2 Août : 9h à 11h et 17h à 20h

Contact : [jacquelinegermain@orange.fr](mailto:jacquelinegermain@orange.fr) 06 07 77 17 64  
et [erika.tomas@orange.fr](mailto:erika.tomas@orange.fr) 06 81 17 72 25

# L'art aux Jardins 2026

**Association du Quartier des Arènes - 13160 Châteaurenard**

Vendredi 31 juillet : 17h à 19h30 / Samedi 1er Août : 10h à 13h et 17h à 21h

Dimanche 2 Août : 9h à 11h et 17h à 20h

## Tradition & Culture

Durant le week-end de la Madeleine, où décorée de 3 000 glaïeuls rouges et tirée par 60 chevaux de traits, la seule et unique charrette laïque et républicaine du territoire transporte le buste de Marianne dans les rues au son de la Marseillaise et de l'Internationale, l'association du Quartier des Arènes propose la manifestation « l'Art aux jardins »

Du vendredi 31 juillet au dimanche 2 Août 2026, les habitants du centre-ville de Châteaurenard mettent à disposition d'artistes leur jardin ou leur cour intérieure offrant ainsi dans toute la ville une déambulation « artistique » toutes pratiques confondues, peinture, sculpture, photographie, céramique, objet d'art.

## Règlement

---

### Article 1 : Appel à candidature

Cet appel à candidature s'adresse à tout artiste peintre, sculpteur, photographe et praticien de toutes autres disciplines d'art. Aucun thème n'est imposé.

Le dossier de candidature est à renvoyer au plus tard le 15 juin 2026.

Il doit comprendre les éléments suivants :

- La fiche de candidature complétée
- 1 courte notice de votre démarche artistique (600 caractères espaces compris = 6 lignes)
- 3 à 5 photos des œuvres récentes que vous souhaitez exposer en précisant les dimensions.
- Une attestation de votre assurance responsabilité civile.
- Copie de la dernière page du présent règlement signé par l'artiste.

**Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**

### Article 2 : Modalités de sélection

La sélection des artistes est effectuée par le comité de sélection de L'art aux jardins.

Les principaux critères de sélection sont la qualité artistique, l'originalité et l'adéquation avec les lieux d'exposition. Les artistes retenus par le Comité de Sélection en seront informés au plus tard le 30 juin 2026. Une confirmation leur sera demandée par retour de courriel.

### Article 3 : Inscription définitive, participation aux frais

L'artiste sélectionné doit confirmer sa participation à l'exposition et adresser un chèque de 30€ de frais d'inscription libellé à l'ordre de l'Association du Quartier des Arènes au plus tard dix jours après avoir été informé de sa sélection. Le paiement vaut confirmation de la participation de l'artiste à la manifestation et donc son inscription ferme et définitive.

#### **Article 4 : Organisation de l'exposition**

Les œuvres exposées restent sous l'entière responsabilité de l'exposant.

Les organisateurs et les propriétaires des lieux ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables en cas de dégradation, perte ou vol de quelque nature que ce soit.

Les supports pour l'exposition sont fournis par l'artiste. Dans la limite des quantités disponibles et sur demande, des grilles pourront être mises à disposition.

Les exposants devront restituer l'emplacement occupé dans l'état identique à celui dans lequel ils l'ont reçu en début d'exposition.

Les frais de production, d'emballage et de stockage des œuvres sont à la charge de l'artiste. L'accrochage et l'assurance des œuvres sont sous la responsabilité de l'artiste.

Les coordonnées des accueillants seront transmis aux artistes pour prise de contact et éventuelle visite des lieux avant les installations prévues le vendredi 31 juillet au matin.

Les jardins seront ouverts au public le vendredi 31 juillet de 17h à 19h30, suivi à 20h d'un buffet partagé au QG de la manifestation.

Et ouverture le samedi 1er Août de 10h à 13h et de 17h à 21h.

Le dimanche 2 Août de 9h à 11h et de 17h à 20h.

**Article 5 : Un flyer sera réalisé indiquant le parcours avec le nom des artistes et les adresses des jardins et distribué au public présent lors de toutes les manifestations de la ville sur ces 2 journées.**

**Article 6 : Toute inscription est soumise à l'acceptation du présent règlement.  
(page2/2 à renvoyer avec le dossier de candidature)**

**Nom et Prénom (nom d'artiste) :**

**Lieu :**

**Date :**

**Mention manuscrite « lu et approuvé »**

**Signature :**